

LIGNE 16 : NOISY – CHAMPS < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE ROUGE)

LIGNE 17 : LE BOURGET RER < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE ROUGE)

LIGNE 14 : MAIRIE DE SAINT-OUEN < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE BLEUE)

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

GUIDE DE CONSULTATION

À CONSULTER SUR PLACE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
A OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES.....	6
B PLAN DE SITUATION.....	6
C PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	6
D NOTICE EXPLICATIVE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS.....	7
E PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX.....	7
F APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES.....	7
G ÉTUDE D'IMPACT.....	8
H ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	9
I MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME.....	9
J ANNEXES.....	10

Les paginations données dans ce document incluent les pages de couvertures et de sommaire.

Le contenu du dossier d'enquête publique est fixé par l'article 4 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, par les articles L.123-12 et R.123-8 du code de l'environnement et par l'article R.11-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. À ce titre, il comporte les pièces listées ci-dessus.

PRÉAMBULE

L'ENQUÊTE PUBLIQUE, UNE ÉTAPE IMPORTANTE

L'enquête publique, programmée du 13 octobre au 24 novembre 2014 inclus, est une procédure légale qui s'applique à tous les grands projets d'aménagement ou de transports et, plus généralement, à toutes les opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Cette étape importante du projet, qui vise à recueillir les avis du public et d'une commission d'enquête indépendante, fait suite aux échanges continus qui ont eu lieu depuis le débat public de 2010 relatif au schéma d'ensemble du Réseau de transport public du Grand Paris et aux 12 réunions publiques de concertation organisées à l'automne 2013 sur le projet des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud.

Son objectif est d'informer le public et de recueillir son avis, ainsi que de recueillir l'avis de la commission d'enquête pour éclairer les décisions à prendre par le maître d'ouvrage (la Société du Grand Paris) et éclairer l'autorité compétente pour prendre la déclaration d'utilité publique.

Le public peut exprimer ses observations et propositions sur des registres mis à sa disposition ou les adresser par courrier à la commission d'enquête. Il peut également rencontrer un des commissaires-enquêteurs de la commission lors des permanences qu'ils tiennent en mairie.

La présente enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud et la mise en compatibilité, lorsque cela s'avère nécessaire, des documents d'urbanisme des communes concernées.

Un décret en Conseil d'État devra ensuite déclarer l'utilité publique du projet, la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête constitue l'un des « socles » de l'information du public sur le projet. Il peut s'avérer complexe à consulter, notamment du fait de son volume. **Ce guide de consultation a pour vocation de vous permettre d'appréhender le dossier d'enquête publique dans sa globalité et de vous y repérer.**

Les éléments constitutifs du dossier d'enquête publique sont définis par un cadre légal et réglementaire imposant notamment que le projet des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud, soumis à enquête publique soit présenté dans le cadre global du Grand Paris Express. Le programme d'ensemble est donc également exposé dans ce dossier.

Le sommaire détaillé et commenté qui suit vous permet de balayer l'ensemble des pièces constitutives du dossier, d'y naviguer avec plus d'aisance, et d'y retrouver plus facilement les parties qui vous intéressent particulièrement. Ce document est à consulter sur place, comme le dossier d'enquête publique⁽¹⁾.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux horaires habituels d'ouverture de votre préfecture ou de votre mairie. Vous êtes autorisé à le photographier ou à en demander des photocopies⁽¹⁾.

Pour obtenir la copie, à vos frais, de l'intégralité du dossier, vous pouvez vous adresser à la préfecture de la région Île-de-France.

Vous pouvez également consulter et télécharger le dossier d'enquête, ainsi que cette notice, sur le site Internet dédié (cf. page ci-contre).

(1) Renseignez-vous sur place.

PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

19 lieux d'enquête publique

Consultation du dossier d'enquête publique, mise à disposition du registre légal et information sur le projet :

- en mairies : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Champs-sur-Marne, Chelles, Clichy-sous-Bois, Drancy, Gournay-sur-Marne, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevrans ;
- dans les préfectures de la région d'Île-de-France et des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.

48 permanences des commissaires-enquêteurs

3 permanences sont organisées dans chacune des villes du tronçon : dates, horaires et lieux disponibles sur le site de l'enquête publique.

4 réunions publiques

- À La Courneuve, le mardi 4 novembre à 20h
- À Noisy-le-Grand, le jeudi 13 novembre à 20h
- À Chelles, le mardi 18 novembre à 20h
- À Sevrans, le jeudi 20 novembre à 20h

1 site Internet dédié à l'enquête publique

www.enquetepubliquelignes14-16-17.fr

1 adresse postale

Les avis peuvent aussi être adressés avant la fin de l'enquête par courrier à l'attention de :

M. le Président de la commission d'enquête publique lignes 14, 16, 17

Préfecture de la région Île-de-France – DRIEA – UT75

Pôle urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc – 75015 Paris

La commission d'enquête, présidée par M. Marcel Linet et composée de personnes indépendantes, établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. M. Marcel Linet transmettra ensuite le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France et, simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris. Un décret en Conseil d'État devra ensuite déclarer d'utilité publique le projet.

A

OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette pièce du dossier précise la distinction entre ce qui est appelé le « **Programme** » et qui a trait au réseau de métro du Grand Paris Express dans son ensemble et ce qui est appelé le « **Projet** », c'est-à-dire les lignes de métro automatique reliant les gares de Mairie de Saint-Ouen à Noisy – Champs (lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud). Ces deux dénominations (programme et projet) se retrouvent dans le dossier d'enquête publique, en particulier dans l'étude d'impact (pièce G) et dans l'évaluation socio-économique (pièce H), et il est essentiel de bien comprendre à quel niveau on se situe pièce après pièce.

La pièce A expose également la **procédure administrative** liée à l'enquête publique et rappelle les textes qui l'encadrent. Cela permet d'en comprendre le périmètre, la démarche et les implications sur le plan juridique.

Elle est découpée en trois sous-parties :

- objet de l'enquête publique ;
- insertion de l'enquête dans la procédure administrative ;
- textes encadrant l'enquête publique.

26 pages

B

PLAN DE SITUATION

Cette pièce propose d'aborder le projet par **une carte géographique des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud**, à l'échelle des communes et des départements traversés. Elle donne ainsi une vision d'ensemble du tracé et des gares.

6 pages

C

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce document présente le **projet d'ensemble du Grand Paris Express**, depuis sa genèse jusqu'à son descriptif précis tel qu'arrêté aujourd'hui ; il se structure autour de trois volets :

- un préambule décrivant le schéma d'ensemble du Réseau de transport public du Grand Paris ;
- une première partie dédiée à l'historique du programme et la justification du parti d'aménagement ;
- une deuxième partie consacrée à la présentation détaillée du programme (objectifs, tracé, insertion, offre de transport, gares, intermodalité, maintenance et calendrier).

44 pages

D**NOTICE EXPLICATIVE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS**

Cette pièce décrit les futures lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud, projet présenté à l'enquête en vue de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique. Elle en présente **les objectifs** ainsi que **le processus d'élaboration** (démarche, contraintes, scénarios étudiés, critères d'appréciation, etc.) ayant abouti aux choix qui ont été faits concernant le tracé, les caractéristiques du tunnel, le positionnement des gares et des autres ouvrages, etc.

Les différents **ouvrages** y sont décrits ainsi que leurs conditions de réalisation, autrement dit les différentes étapes de travaux, les dispositions pour limiter les nuisances des chantiers, les méthodes de construction choisies pour le tunnel, les gares, ainsi que les ouvrages annexes (puits de ventilation et de désenfumage, puits d'accès pompier et postes d'alimentation électrique).

Cette pièce présente enfin **le calendrier** de réalisation des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud.

112 pages

E**PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX**

Dans ce document, les lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud sont présentées sur des photos aériennes (à l'échelle 1/10 000^e). Cela permet de visualiser précisément l'ensemble des ouvrages du projet (tunnels, gares, ouvrages annexes, etc.) et la « zone d'intervention potentielle » associée à leur réalisation, qui englobe les lieux d'implantation des ouvrages à construire et les secteurs susceptibles d'accueillir les emprises provisoires de chantier.

18 pages

F**APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES**

Cette pièce fait le point sur le coût d'investissement des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud (par poste de dépense) et apporte également un éclairage sur les autres investissements à la charge de la Société du Grand Paris (réalisation des autres lignes du Grand Paris Express et amélioration du réseau existant).

6 pages



ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est une étude technique qui vise à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences de toute nature, notamment d'ordre environnemental, du projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs.

Pour cela, l'étude d'impact présente l'état de l'environnement avant la réalisation du projet, justifie les choix qui ont conduit au projet présenté, et expose les impacts positifs ou négatifs du projet sur toutes les composantes de l'environnement, en phase de chantier comme en phase d'exploitation. Elle décrit les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation de ces impacts, telles que prévues par le maître d'ouvrage.

L'étude d'impact est donc une partie importante et complexe du dossier d'enquête : elle doit en premier lieu répondre aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement ; elle doit en second lieu permettre une bonne compréhension du dossier pour faciliter la participation du public lors de l'enquête publique et ainsi, au terme du processus, éclairer la prise de décision.

LE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE PERMET DE DISPOSER D'UNE APPROCHE SYNTHÉTIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT.

G.1 - État initial de l'environnement

410 pages

G.2 - Présentation du projet, des impacts et des mesures d'accompagnement

428 pages

G.3 - Résumé non technique

Celui-ci permet, de manière globale, de disposer d'une synthèse du contenu des rapports détaillés. Le résumé non technique concerne prioritairement l'échelle des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud mais fait également apparaître une appréciation des impacts de l'ensemble du programme Grand Paris Express. Il permet au lecteur qui ne souhaite pas entrer dans les détails techniques (bibliographie, méthodologies, calculs, etc.) de disposer des éléments essentiels sur les effets possibles du projet en fonction de la situation de départ (état initial) et sur les engagements pris en la matière par la Société du Grand Paris.

116 pages

G.4.1 - Annexe : Schéma Directeur d'Évacuation des Déblais (SDED) Dispositifs opérationnels pour les tronçons Noisy - Champs <> Saint-Denis Pleyel et Mairie de Saint-Ouen <> Saint-Denis Pleyel

98 pages

G.4.2 - Annexe : Étude des effets sur l'urbanisation

54 pages



ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La pièce H présente une évaluation socio-économique du programme du Grand Paris Express en général et du projet des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud en particulier.

Les avantages attendus de la mise en œuvre du Grand Paris Express et l'ambition économique associée au projet sont mis en regard des coûts de réalisation et de fonctionnement de ce dernier. On trouve notamment dans cette pièce les prévisions de trafic des lignes du futur métro du Grand Paris et l'évaluation des gains de temps pour les usagers. Les effets attendus sur l'économie de la région y sont également décrits et évalués.

58 pages



MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

CETTE PIÈCE EST CONSTITUÉE :

I.1 - d'un dossier par document d'urbanisme concerné

Dans chaque dossier sont expliquées les conditions de modifications des documents d'urbanisme existants, en vue de permettre la réalisation des lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud suite à la déclaration d'utilité publique. 13 plans locaux d'urbanisme (PLU) ou plans d'occupation des sols (POS) et 4 plans d'aménagement de zones d'aménagement concerté (ZAC) sont concernés :

I.1.1 - Plan d'Aménagement de Zone, ZAC Rû de Nesles (**Champs-sur-Marne**)

66 pages

I.1.2 - Plan d'Occupation des Sols de **Gournay-sur-Marne**

88 pages

I.1.3 - Plan Local d'Urbanisme de **Chelles**

108 pages

I.1.4 - Plan Local d'Urbanisme de **Montfermeil**

124 pages

I.1.5 - Plan Local d'Urbanisme de **Clichy-sous-Bois**

154 pages

I.1.6 - Plan Local d'Urbanisme de **Livry-Gargan**

112 pages

I.1.7 - Plan Local d'Urbanisme de **Sevran**

134 pages

I.1.8 - Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois

142 pages

I.1.9 - Plan Local d'Urbanisme du Blanc-Mesnil

86 pages

I.1.10 - Plan d'Occupation des Sols du Bourget

58 pages

I.1.11 - Plan d'Aménagement de Zone, ZAC du Commandant Rolland n°2 (Le Bourget)

42 pages

I.1.12 - Plan Local d'Urbanisme de La Courneuve

152 pages

I.1.13 - Plan Local d'Urbanisme d'Aubervilliers

64 pages

I.1.14 - Plan d'Occupation des Sols de Saint-Denis

150 pages

I.1.15 - Plan d'Aménagement de Zone, ZAC Landy – Pleyel (Saint-Denis)

60 pages

I.1.16 - Plan d'Aménagement de Zone, ZAC Pleyel – Libération (Saint-Denis)

44 pages

I.1.17 - Plan Local d'Urbanisme de Saint-Ouen

78 pages

I.2 - Procès-verbaux des réunions d'examen conjoint

142 pages

I.3 - Avis de l'Autorité environnementale sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et réponses apportées par le maître d'ouvrage

66 pages



ANNEXES

J.1 - Bilan du débat public sur le Réseau de transport public du Grand Paris

24 pages

J.2 - Bilan de la concertation avant enquête publique

138 pages

J.3 - Rapport de Henri Watissée, garant de la concertation nommé par la CNDP

18 pages

J.4 - Approbation du bilan de la concertation par la CNDP*6 pages***J.5 - Consultation inter-administrative - Synthèse des avis reçus***36 pages***J.6 - Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur les tronçons Noisy - Champs <> Saint-Denis Pleyel et Mairie de Saint-Ouen <> Saint-Denis Pleyel (lignes 14, 16 et 17) du Réseau de transport public du Grand Paris (93 et 77)***38 pages***J.7 - Compléments à la suite de l'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur les tronçons Noisy - Champs <> Saint-Denis Pleyel et Mairie de Saint-Ouen <> Saint-Denis Pleyel***78 pages***J.8 - Délibération n°2014/246 du conseil du STIF. Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique réalisé par la Société du Grand Paris***28 pages***J.9 - Délibération du directoire de la Société du Grand Paris apportant les réponses de la Société du Grand Paris aux demandes et à la réserve émises par le STIF dans la délibération n°2014/246 de son conseil du 5 juin 2014***22 pages***J.10 - Avis du Commissaire général à l'investissement sur l'évaluation socio-économique du tronçon Noisy - Champs <> Mairie de Saint-Ouen (lignes 16, 14 et 17) du Grand Paris Express et rapport de contre-expertise***66 pages***J.11 - Suites données par la Société du Grand Paris à l'avis du Commissaire général à l'investissement***6 pages***J.12 - Estimation sommaire des dépenses pour l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation des tronçons Noisy - Champs <> Saint-Denis Pleyel et Mairie de Saint-Ouen <> Saint-Denis Pleyel***8 pages*

TOUT SUR LE GRAND PARIS EXPRESS
www.societedugrandparis.fr



Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis